

à

Le 30/09/2016

de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Directrice régionale des Finances publiques

et du département des Bouches-du-Rhône

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET

DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique Division France Domaine

Service des évaluations

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances\_gouv.fr d'Aix-en-Pro-

ARRONDISSEMENT

Conseil départemental des Bouches du Rhône

Direction des Routes
Arrondissement d'Aix-en-Provence
20 avenue de Tubingen
Cellule Foncier

13098 Aix-en-Provence Cedex.

### POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Michel MELLOUL Téléphone : 04 91 09 60 76

michet.melloul@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2016-118V1645

# AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: TERRAINS

SUPERFICIE: 104 m<sup>2</sup>.

Adresse du bien : route des 4 termes, coudoux.

VALEUR VÉNALE : 8 300 € HT.

1 - Service consultant

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Joëlle OSMONT

2 - DATE DE CONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE VISITE

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:01/07/2016

:05/07/2016

:Bien non visité

:23/09/2016

### 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

- Projet de cession par le Département à la commune de Coudoux
- · Détermination de la valeur vénale du bien

### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: Section AB parcelles n° 226 (40m²), 265 (45m²) et 267 (19m²).

Trois petites parcelles de terrain.

### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire :Conseil départemental.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

### 6 – Urbanisme et réseaux

POS/PLU zone UB.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien présumé libre de toute occupation est estimée à 8 300 € HT.

### 8 – Durée de validité

12 mois.

### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Michel MELLOUL



Le 30/09/2016

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique Division France Domaine

Service des évaluations

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Michel MELLOUL

Téléphone : 04 91 09 60 76

michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2016-118V2004 La Directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Conseil départemental des Bouches du Rhône
Direction des Routes
Arrondissement d'Aix-en-Provence
20 avenue de Tubingen
Cellule Foncier
13098 Aix-en-Provence Cedex.

# AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: TERRAIN

SUPERFICIE: 24 m<sup>2</sup>.

Adresse du bien :Impasse les derrabades, coudoux.

VALEUR VÉNALE : 1 900 € HT.

1 - Service consultant

Conseil départemental des Bouches du Rhône

Affaire suivie par:

Mme Joëlle OSMONT

2 - DATE DE CONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION

\_\_\_\_

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:01/07/2016

:05/07/2016

:Bien non visité

:23/09/2016

### 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

- Projet de cession par le Département à la commune de Coudoux
- Détermination de la valeur vénale du bien

### 4 - Description du bien

Référence cadastrale: Section AI parcelle n° 533 (24m²).

Une petite parcelle de terrain.

### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire :Conseil départemental.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

### 6 – Urbanisme et réseaux

### POS/PLU zone UB.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VAIIEUR VÉNAILE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien présumé libre de toute occupation est estimée à 1 900 € HT.

# 8 – Durée de validité

12 mois.

## 9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Michel MELLOUL



Le 30/09/2016

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique Division France Domaine Service des évaluations

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

### POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Michel MELLOUL Téléphone : 04 91 09 60 76

michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2016-118V2005 La Directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Conseil départemental des Bouches du Rhône
Direction des Routes
Arrondissement d'Aix-en-Provence
20 avenue de Tubingen
Cellule Foncier
13098 Aix-en-Provence Cedex.

# AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: TERRAIN

SUPERFICIE: 103 m<sup>2</sup>.

Adresse du bien : rue de la Gérôme, coudoux.

VALEUR VÉNALE : 16 500 € HT.

### 1 - Servige consultant

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE

AFFAIRE SUIVIE PAR:

Mme Joëlle OSMONT

2 - DATE DE GONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:01/07/2016

:05/07/2016

:Bien non visité

:23/09/2016

# 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

- Projet de cession par le Département à la commune de Coudoux
- · Détermination de la valeur vénale du bien

### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: Section AC parcelle n° 283 (103m²).

Une parcelle de terrain.

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire :Conseil départemental.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

### 6 - Urbanisme et réseaux

POS/PLU zone UB.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VAUEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien présumé libre de toute occupation est estimée à 16 500 € HT.

# 8 – Durée de validité

12 mois.

### 9 - OBSERVATIONS PARTIGULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Michel MELLOUL



Le 30/09/2016

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique Division France Domaine Service des évaluations

6. rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Michel MELLOUL Téléphone : 04 91 09 60 76

nichel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2016-118V2006

La Directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

Conseil départemental des Bouches du Rhône Direction des Routes Arrondissement d'Aix-en-Provence 20 avenue de Tubingen Cellule Foncier 13098 Aix-en-Provence Cedex.

# AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : terrain

SUPERFICIE: 58 m<sup>2</sup>.

Adresse du bien : avenue frédéric mistral, coudoux.

VALEUR VÉNALE : 4 600 € HT.

### 1 - Servige consultant

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE

Affaire suivie par :

Mme Joëlle OSMONT

2 - DATE DE CONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:01/07/2016

:05/07/2016

:Bien non visité

:23/09/2016

## 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

- Projet de cession par le Département à la commune de Coudoux
- Détermination de la valeur vénale du bien

### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: Section AB parcelle n° 211 (58m²).

Une petite parcelle de terrain.

### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Conseil départemental.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

#### 6 – Urbanisme et réseaux

POS/PLU zone UA.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien présumé libre de toute occupation est estimée à 4 600 € HT.

### 8 - Durée de validité

12 mois.

# 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Michel MELLOUL